

**La Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM) Nouvelle Aquitaine, avec le soutien du Conseil Départemental de la Corrèze, et en partenariat avec Les Instances de Coordination de l'Autonomie de Brive, organise une réunion d'information sur l'emploi à domicile le :**

**Lundi 29 Octobre 2018, à 17h00**  
**Salle du Pont du Buy**  
**Impasse des Trois Provinces - 19100 BRIVE**

La réunion sera suivie d'un moment convivial autour du verre de l'amitié

## **L'EMPLOI A DOMICILE**

### **Comment ça marche ?**



Se faire aider dans les tâches ménagères, embaucher un jardinier pour la tonte de sa pelouse ou encore faire appel à un professionnel pour être accompagné dans les gestes essentiels de la vie quotidienne, toutes ces activités relèvent du champ des services à la personne et répondent à des règles strictement encadrées par la loi.

C'est pourquoi, des réunions publiques d'information sont organisées tout au long de l'année sur le département de la Corrèze en partenariat avec les Instances de Coordination de l'Autonomie. Etre informé pour faire le bon choix en fonction des besoins et des aides, mieux connaître le rôle du mandataire qui accompagne le particulier employeur dans sa relation d'emploi...

**Ces réunions sont destinées à toutes les personnes intéressées par ce secteur d'emploi : employeurs à domicile, futurs employeurs, salariés à domicile, futurs salariés...**

A destination des employeurs à domicile, futurs employeurs, salariés à domicile, ces réunions ont pour objet de :

- Présenter les caractéristiques de l'emploi à domicile.
- Informer sur les différents modes d'intervention à domicile (*emploi direct, mandataire, prestataire*).
- Faire connaître les organismes, site et lieux « ressources » dédiés.
- Expliquer les aides financières existantes (*APA, PCH, Crédit d'impôt ...*)

#### À PROPOS DE LA FEPEM et DU SECTEUR DE L'EMPLOI A DOMICILE

La FEPEM ([www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)) porte et défend le modèle des emplois à domicile.

Ces emplois à domicile entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

La FEPEM est à l'origine, et contribue au développement, d'un ensemble d'institutions et d'outils pour structurer et professionnaliser le secteur de l'emploi entre particuliers : IPERIA l'Institut pour la formation des salariés, IRCEM retraite et prévoyance, CESU et système PAJE au plan de la simplification administrative ... La FEPEM conduit également plusieurs programmes d'action dans le cadre de conventions avec la CNSA, Pôle Emploi, la CNAM, la CNAF, l'ACOSS ...

La FEPEM est le porte-parole de 3,5 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,5 million de salariés. Elle soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes. Elle accompagne au quotidien chaque particulier employeur dans sa relation avec un salarié, par ses conseils et ses services au plan managérial, administratif et juridique.

**En 2015, 376 647 particuliers employeurs ont employé, dans la région Nouvelle-Aquitaine, 151 365 salariés à domicile et assistants maternels, auxquels ils ont versé 819 millions d'euros sous forme de salaires nets, en rémunération de 156 millions d'heures. L'emploi à domicile déclaré concerne ainsi un peu plus d'un demi-million de ménages néo-aquitains. Ce secteur est à l'origine dans la région de 28 186 emplois équivalent temps plein (ETP) pour les seuls salariés qui interviennent au domicile des particuliers employeurs, auxquels s'ajoutent 28 952 emplois d'assistants maternels en activité.**

**Avec un taux de recours à l'emploi à domicile de 14 %, la région se place en 3<sup>e</sup> position après la Normandie (15 %) et les Pays-de-Loire (16 %). Les particuliers employeurs de la région sont, dans trois cas sur dix, des parents qui emploient une garde d'enfants à domicile ou un assistant maternel ; en 2015, 99 685 parents emploient en Nouvelle-Aquitaine un assistant maternel et 6 477 une garde d'enfants à domicile. Dans sept cas sur dix, les particuliers employeurs néo-aquitains recourent à un assistant de vie ou un employé familial.**

**CONTACT PRESSE : Réseau Particulier Emploi :** Evelyne MARTINET : 05 32 09 13 77 / 06 42 16 07 72  
[emartinet@particulieremploi.fr](mailto:emartinet@particulieremploi.fr)

**CONTACT PRESSE : ICA de Brive :** Marie-Christine MARTINS : 05 55 24 17 45  
[icabrivesud@orange.fr](mailto:icabrivesud@orange.fr)